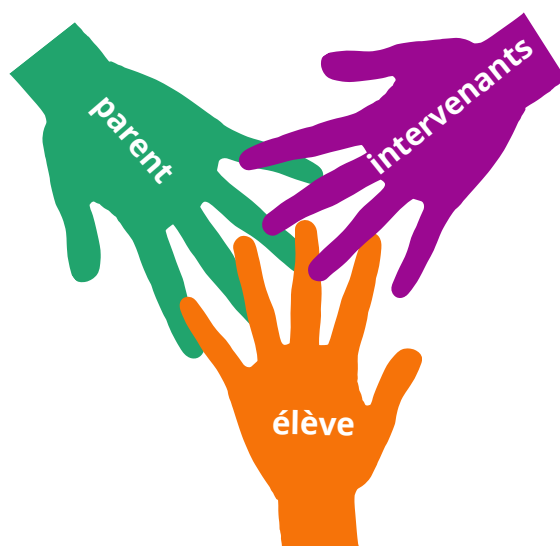


Le plan d'intervention au service de mon enfant

feuillet d'information à l'intention de
l'élève et du parent ou tuteur légal



Largement inspiré de



Centre
de services scolaire
de Laval

Québec 

Le plan d'intervention: informations générales

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?

Le plan d'intervention est une démarche qui permet de cibler, en concertation avec l'élève et son parent ou tuteur légal, les objectifs qui seront jugés prioritaires, ainsi que les moyens qui seront mis en place pour favoriser la réussite de l'élève. Il permet également d'en assurer le suivi. Pour les élèves d'âge secondaire, certains pourraient bénéficier d'une démarche TEVA dans le cadre du plan d'intervention afin de préparer la transition vers la vie adulte.

Dans quelles situations doit-on le mettre en place?

- Lorsque l'élève présente des difficultés persistantes qui nécessitent des mesures d'adaptation ou de modification et ce, malgré la mise en place de mesures d'intervention efficaces.
- Lorsque la situation de l'élève demande une prise de décision concertée en lien avec des mesures pouvant affecter son parcours scolaire.
- C'est la direction qui prendra la décision finale d'établir un plan d'intervention.

Que contient le plan d'intervention?

- La date de la réunion d'élaboration du PI.
- Une description des capacités, des forces et des besoins de l'élève.
- Les objectifs à poursuivre, les compétences à développer et les moyens d'intervention retenus pour atteindre ces objectifs.
- Les critères de réussite (mesurables) des objectifs.
- Les éléments du programme qui ont été modifiés s'il y a lieu.
- Des échéances prévues pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Les résultats obtenus.
- Le nom des personnes présentes, leur fonction et leur signature.

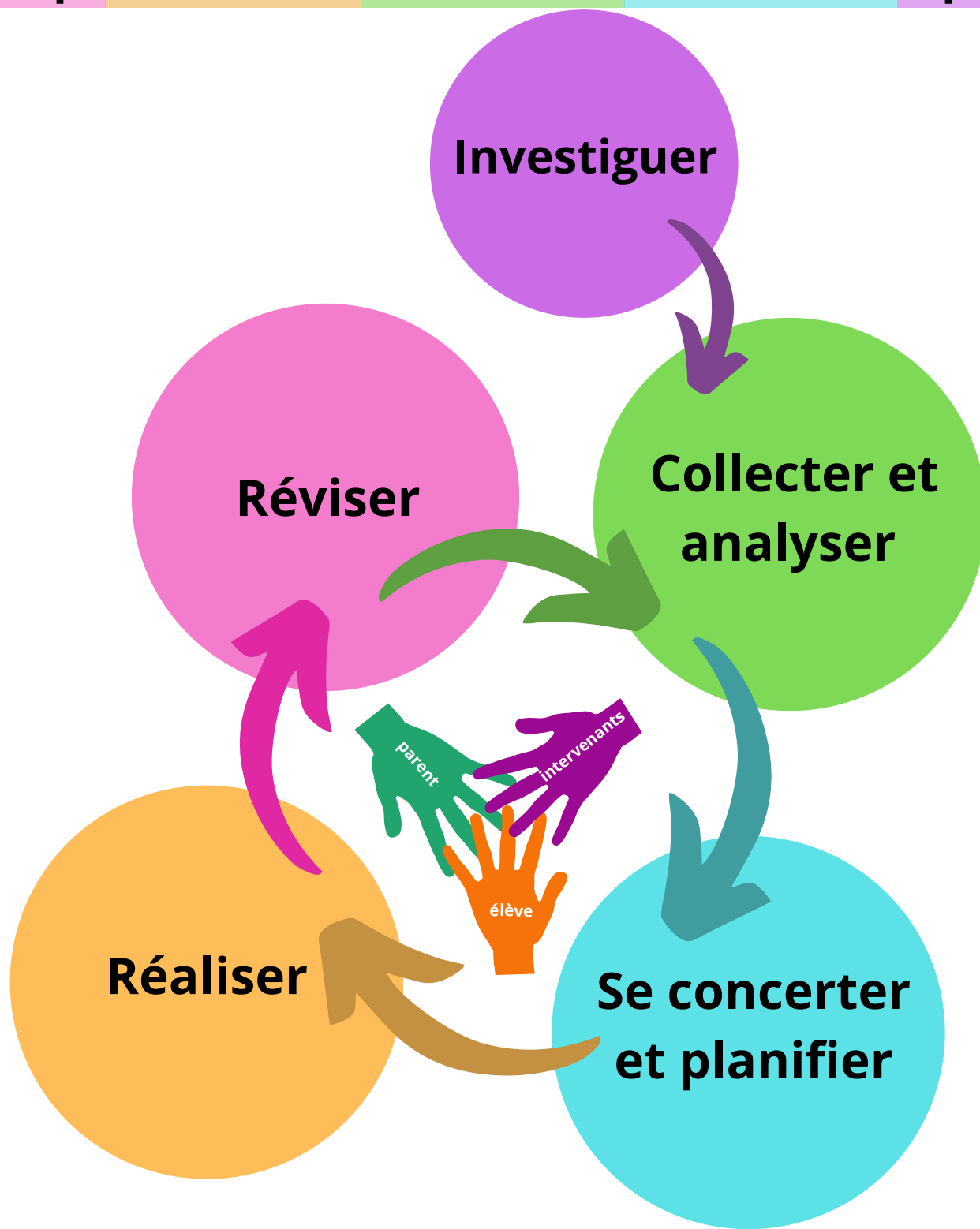
Qui participe aux différentes phases du plan d'intervention?

- L'élève
- Le parent ou tuteur légal
- Le personnel enseignant
- Le personnel des services éducatifs complémentaires (s'il y a lieu)
- La direction (s'il y a lieu)
- Le personnel de service de garde (s'il y a lieu)
- Les partenaires externes (s'il y a lieu)

Comment se déroule une rencontre de plan d'intervention?

- La durée de la rencontre est généralement de 30 à 50 minutes.
- Les intervenants scolaires, le parent ou tuteur légal discutent de la situation avec l'élève.
- Ils déterminent des besoins prioritaires et sélectionnent, de manière concertée, les objectifs d'intervention et les moyens nécessaires pour y arriver.
- C'est une occasion d'acquérir une vision commune de la situation de l'élève en misant sur le partage et la valorisation du point de vue de chacun.
- Elle vise l'engagement de l'élève et de tous les intervenants gravitant autour de lui dans des actions concrètes pour favoriser sa réussite scolaire.
- Dans le cadre de la démarche TEVA, d'autres acteurs peuvent s'ajouter à la rencontre (organismes communautaires, CISSS de Laval, Cégep, secteur adultes, etc.).

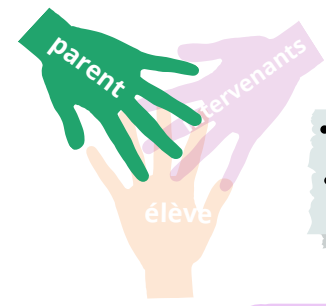
Le plan d'intervention: les différentes étapes



AUTODÉTERMINATION

Je sais qui je suis Je fais des choix Je me fixe des objectifs Je me maîtrise Je prends la parole Je suis capable

Rôle du parent/tuteur à chacune des étapes du PI



- [Feuille de route du parent et outils](#)
- [Pourquoi et comment participer au PI \(vidéo\)](#)



En tant que premier expert de son enfant, le parent ou tuteur légal détient un rôle clé dans l'élaboration du plan d'intervention.

Sa participation sera sollicitée et son point de vue sera pris en considération à chaque étape du processus.

Si mon enfant vit des difficultés et qu'elles persistent malgré les interventions je peux:

Investiguer

- Nommer à la direction ou à l'enseignant les défis vécus par mon enfant.
- Interroger la direction sur la nécessité ou non de mettre en place un plan d'intervention.
- M'informer sur la procédure à suivre, sur les personnes à solliciter et sur les services qui sont offerts.

Collecter et analyser

- Examiner les travaux, les bulletins, les devoirs de mon enfant.
- Observer mon enfant au quotidien et tenter de noter les situations problématiques et celles qui se passent bien.
- Échanger avec mon enfant sur ses forces, ses défis, ses intérêts, son bien-être à l'école, etc.
- Relever les éléments de l'histoire développementale de mon enfant qui pourraient aider l'école à mieux saisir ses difficultés.
- Identifier et noter les interventions qui sont efficaces et celles à éviter.
- Partager les informations que je juge utiles à la personne responsable du PI.
- Penser aux objectifs à atteindre, aux moyens à déployer et aux solutions à suggérer.
- Établir mes attentes en ce qui concerne le PI.

Se concerter et planifier

- Préparer et noter les questions que je veux poser.
- Au besoin, faire appel à une personne de confiance qui pourra m'accompagner et informer l'école de sa présence.
- Participer positivement et activement à la recherche de solutions et aux prises de décisions.
- Suggérer des moyens à mettre en place à la maison pour aider mon enfant à atteindre les objectifs fixés.
- Faire part de mon point de vue, de mes attentes, de mes craintes.
- Demander une copie du plan d'intervention.

Réaliser

- Mettre en place à la maison les moyens choisis.
- Encourager mon enfant à utiliser les moyens: félicitations, rappels, système d'émulation, outil visuel, etc.
- Observer et noter l'évolution de mon enfant.
- Questionner mon enfant sur sa perception et son appréciation des moyens utilisés: les trouve-t-il efficaces?
- Communiquer avec le responsable du PI de mon enfant au besoin.

Réviser

- Faire part de mes observations en lien avec l'évolution de mon enfant.
- Évaluer si les objectifs ciblés répondent aux besoins prioritaires de mon enfant.
- Me prononcer sur la pertinence de reconduire ou non les objectifs inscrits au plan d'intervention de mon enfant.

Rôle de l'élève à chacune des étapes du PI



Feuille de route de l'élève



Comme principal acteur de sa réussite éducative, l'élève est au cœur de la démarche et participe à toutes les phases de son plan d'intervention.

Dans la démarche du plan d'intervention l'élève peut:

Investiguer

- Réfléchir à ses attitudes, ses comportements et à ses apprentissages.
- Identifier ses forces et ses défis.
- Porter un regard sur les relations qu'il entretient avec les autres.

Collecter et analyser

- Réfléchir aux objectifs à prioriser dans son plan d'intervention en fonction de ses besoins.
- Réfléchir aux moyens qui pourraient l'aider à atteindre les objectifs qui seront inscrits dans son PI.
- Déterminer son niveau d'implication lors de la rencontre de concertation.

Se concerter et planifier

- Partager son opinion et son point de vue.
- Animer en partie ou en entier la rencontre s'il le souhaite.
- Participer activement à la rencontre du PI.
- Nommer ses forces et ses besoins.
- Décider des moyens qui lui conviennent le mieux pour atteindre ses objectifs.

Réaliser

- Utiliser activement les moyens choisis au PI.
- Viser l'atteinte des objectifs du PI.
- Analyser son évolution.
- Communiquer avec le responsable de son PI s'il a des questions ou s'il veut discuter de l'utilisation de ses moyens.

Réviser

- S'engager dans une démarche de réflexion sur l'atteinte de ses objectifs.
- Identifier quels objectifs demeurent prioritaires pour lui et quels moyens sont efficaces pour y parvenir.

Rôle des intervenants à chacune des étapes du PI



L'équipe coordonne le déploiement et la mise en oeuvre du plan d'intervention dans le but de favoriser la réussite éducative de l'élève. Ainsi, chaque acteur est engagé dans une démarche concertée avec l'élève et le parent.

Investiguer

- Analyser la situation de l'élève (équipe-école).
- Déterminer le besoin ou non d'établir un PI (direction).

Collecter et analyser

- Collecter les informations nécessaires auprès des gens concernés. (Enseignants, titulaire, spécialistes, orthopédagogue, éducateur spécialisé, parents/tuteurs, etc.)
- Effectuer les évaluations nécessaires.
- Analyser les interventions effectuées et porter un jugement sur leur efficacité.
- Procéder à l'analyse globale de la situation de l'élève.

Se concerter

- Mettre en commun les données recueillies.
- Cibler, de manière concertée, les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir, de manière concertée, les objectifs ciblés.
- Déterminer, de manière concertée, l'ensemble des moyens, ressources, échéanciers pour atteindre les objectifs.
- Consigner l'information et remettre une copie du PI au parent et à l'élève.

Réaliser

- Mettre en oeuvre les moyens ciblés.
- Évaluer l'efficacité des moyens et les ajuster au besoin.
- Communiquer avec le parent ou le tuteur légal pour faire part de l'évolution de l'élève en lien avec les objectifs du plan d'intervention.
- Offrir une rétroaction régulière à l'élève en lien avec les objectifs de son plan d'intervention.

Réviser

- Évaluer l'atteinte des objectifs.
- Évaluer l'efficacité des moyens mis en place.
- Évaluer si les objectifs mis en place répondent aux besoins prioritaires de l'élève.
- Reconduire ou ajuster les objectifs du plan d'intervention au besoin.

[Site internet du centre de services scolaire de Laval](#)



[La démarche TEVA](#)



[Le plan d'intervention au service de l'élève: document du ministère de l'éducation](#)



[Formation J'ai Mon Plan!](#)



[Soutenir le développement de l'autodétermination des élèves](#)

